

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Port-Gentil/Ramadan : le député Otandault au chevet de ses frères musulmans

Il a offert des produits de consommation courante pour les aider à rompre le jeûne chaque jour.

Serge YACKELE-MIHINDOU
Port-Gentil/Gabon

DEPUIS samedi, la communauté musulmane du Gabon est en carême. C'est le mois béni du jeûne du ramadan. L'un des cinq piliers de l'islam. Comme lors des précédentes années, l'élu du 2e arrondissement

de la capitale économique, l'honorable Jean-Fidèle Otandault, s'est aussitôt rendu au chevet de ses frères et sœurs musulmans de Port-Gentil, en mettant à leur disposition divers produits de consommation courante : cartons de lait en poudre, sucre, dattes, thé, sacs de riz... pour les aider à rompre au quotidien le jeûne du ramadan. Une période

souvent mise à profit par les fidèles à travers le monde pour se racheter des fautes commises. "C'est un moment unique au cours duquel nous, musulmans, nous nous tournons davantage vers Allah, le Très-Haut Miséricordieux et Compatissant, pour lui demander d'expier tous nos péchés. C'est aussi la période pour cultiver et renforcer en nous les valeurs comme le pardon, la solidarité, l'entraide et l'amour envers son prochain", a déclaré le député Otandault, en accomplissant son geste.

Le lot a été réceptionné à la mosquée de Port-Gentil par l'imam Dibert Mohamed Bekoye qui a remercié son frère musulman Otandault pour son action.



Photo : Koumrous

Geste de remise symbolique entre le député Otandault et l'imam Mohamed Bekoye.

"Soyez béni honorable Otandault, davantage en ce mois de ramadan pour vos nombreuses

actions à l'endroit de la communauté musulmane de Port-Gentil".

Oyem: enquête sur les filles enceintes scolarisées



Photo: PME

Photo de famille après l'enquête sur les grossesses précoces.

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

DANS le cadre de la mise en œuvre des activités du projet "Grossesses précoces", inscrites dans le Programme "Gabon Égalité", le ministère de l'Éducation nationale, chargé de la Formation civique, a organisé, du 8 au 21 mars dernier, une enquête sur les jeunes filles enceintes et des filles-mères scolarisées dans les établissements scolaires primaires et secondaires de la province du Woleu-Ntem.

Une enquête menée dans les départements du Woleu (Oyem), Ntem (Bitam), Okano (Mitzic) et Haut-Ntem (Minvoul), par trois coordonnateurs centraux du projet. À savoir Patrick Allogho Ebang, Denise Onanga et Guy Mints Obame, sous la supervision de leur cheffe, Bertille Matsougou Mayombo. L'opéra-

tion, qui va s'étendre dans tout le Gabon, vise à "collecter des données quantitatives et qualitatives auprès des jeunes filles-mères et des filles enceintes scolarisées âgées de 12 à 24 ans, en vue de leur accompagnement en besoins scolaires et vitaux", a précisé Patrick Allogho Ebang.

Les enquêteurs avaient pour mission, entre autres, d'identifier l'échantillon des filles et jeunes-mères, enceintes et exposées au risque d'une grossesse précoce (âgées de 12 à 16 ans, de 17 à 24 ans), scolarisées pour cette année 2021-2022.

Partout où ils sont passés, ils ont souvent rappelé que le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) au Gabon a révélé que, sur une population totale de 1 million 811 mille 079 habitants que compte actuellement notre pays, les jeunes filles scolarisées (de 12 à 24 ans) représentent 26 %, et sont exposées au phénomène des grossesses précoces.

COMMUNIQUE

L'Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance du Gabon (**APEMFG**), constate avec regret que plusieurs opérateurs informels se font passer abusivement auprès du grand public pour des Etablissements de Microfinance.

Le bureau de l'APEMFG, tient à rappeler que le secteur de la microfinance est encadré et que seuls les **Etablissements de Microfinance (EMF)** agréés par le Comité National Economique et Financier (**CNEF**), après avis conforme de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (**COBAC**), sont habilités à exercer l'activité de Microfinance en République Gabonaise.

Par conséquent, **l'APEMFG** se réserve le droit de saisir les autorités compétentes pour toute utilisation abusive du statut d'établissement de microfinance sans agrément de l'autorité monétaire.

L'APEMFG invite le public et surtout la presse à ne pas entretenir une confusion entre un secteur réglementé et des structures qui s'installent dans l'informel.

Afin de protéger l'épargne des agents économiques en République Gabonaise, la cellule de veille de l'APEMFG va identifier toutes les structures informelles qui se font passer pour des établissements de microfinance et les dénoncer auprès des autorités compétentes.

Libreville, le 29 mars 2022